

Questionnaire sur les accueils de loisirs année et été

Les communes de Pont-de-Buis-Lès-Quimerch, le Faou et Rosnoën mènent une enquête commune, afin de recenser les besoins de mode de garde sur le territoire.

Actuellement il existe sur nos 3 communes des ALSH ouverts aux périodes suivantes :

	Mercredis	Vacances hiver	Vacances printemps	juillet	août	Vacances automne	Noël
Rosnoën	x	x	x	x	1 semaine	x	
Le Faou	x						
Pont de Buis lès Quimerc'h	x	x	x	3 semaines	1 semaine	x	1 semaine

Pour répondre au plus juste au besoin réel des familles, il est nécessaire d'évaluer la demande afin de pouvoir apporter une réponse appropriée et mutualisée.

Merci de bien vouloir remplir ce questionnaire et le remettre à l'enseignant de votre enfant pour le :

lundi 9 novembre

Coordonnées*

Nom :

Prénom :

Commune de résidence : Rosnoën Le Faou Pont de Buis lès Quimerc'h

Mail :

Contact :/...../...../...../.....

Nombre d'enfants :

1

2

3

4

Tranche d'âge :

3-6 ans

3-6 ans

3-6 ans

3-6 ans

6-12 ans

6-12 ans

6-12 ans

6-12 ans

1-Avez-vous recours à un mode de garde durant l'année pour vos enfants :

Oui Non

2-Si oui à quelle période ?

Mercredis Hiver Printemps Juillet Août Automne Noël

3-Si non pourquoi ?

Absence de mode de garde adapté

Congé parental

Autres :

Horaires inadaptés

Pas de besoin

4-Si oui quel mode de garde utilisez-vous ?

ALSH Rosnoën ALSH Pont-de-Buis-Lès-Quimerch ALSH Le Faou
Assistant(e) maternel(le) Famille Baby-sitter
Autres :.....

5-Votre besoin de mode de garde est lié à :

Activité professionnelle Besoin de temps libre Pour sociabiliser mon enfant
Autre :

6-En dehors des périodes proposées actuellement pensez-vous avoir besoin d'un mode de garde ?

Oui non

7-Si oui, votre besoin se situerait sur quelle période pour cette année scolaire ?

Vacances de Noël

Du 21/12/2020 au 25/12/2020
Du 28/12/2020 au 01/01/2021

Vacances d'Hiver :

Du 22/02/2021 au 26/02/2021
Du 01/03/2021 au 05/02/2021

Vacances de Printemps:

Du 26/ 04/2021 au 30/04/2021
Du 03/05/2021 au 07/05/2021

Vacances de juillet :

Du 07/07/2021 au 09/07/2021
Du 12/07/2021 au 16/07/2021
Du 19/07/2021 au 23/07/2021
Du 26/07/2021 au 30/07/2021

Vacances d'août :

Du 02/08/2021 au 07/08/2021
Du 09/08/2021 au 13/08/2021
Du 16/08/2021 au 20/08/2021
Du 23/08/2021 au 27/08/2021
Du 30/08/2021 au 03/09/2021

8-Dans le cas d'un ALSH organisé sur une autre commune que la vôtre, seriez-vous prêts à y inscrire votre enfant ?

Oui Non

Si non, sur quelle commune seriez-vous prêt à inscrire et accompagner votre enfant ?

ALSH Rosnoën ALSH Pont-de-Buis-Lès-Quimerch ALSH Le Faou

9-Si vous avez un besoin de mode de garde sur des périodes d'ouverture aujourd'hui non couvertes et qu'un service se mettait en place, seriez-vous prêts à vous engager pour une inscription au préalable ?

Oui Non

Pour toute information complémentaire :

Sandra Gomes, directrice enfance jeunesse, Commune de Pont de Buis lès Quimerch
02.98.73.39.23 ou direction-enfance@pontdebuislesquimerch.fr

Ce questionnaire est effectué afin d'évaluer le besoin des familles et ne constitue en aucun cas un engagement des collectivités à étendre les plages d'ouverture des ALSH. Une réponse concertée et argumentée vous sera apportée dans les plus brefs délais.

** J'autorise la structure à utiliser mes coordonnées*